

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON
Un an . . . 8 fr.
Six mois . 4 fr.

Les ANNONCES
se traitent de gré à gré.



POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an . . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.

ETRANGER
Un an . . . 12 fr.

BONIMENT



La République pour laquelle l'empereur paraît avoir le plus de goût, est décidément la République des lettres. Depuis M. de Mackau, en effet, notre souverain témoigne une prédilection marquée pour cette façon de gouverner par correspondance, et le moment n'est pas où le trône impérial sera transféré du palais des Tuileries à la direction générale des postes.

L'épître à Emile Ollivier ne nous a pas paru grand chose de nouveau, car voici quelques semaines au moins que la combinaison était le secret de Polichinelle, le nom de Polichinelle n'est pas trop placé en cette affaire.

On nous accusera peut-être d'avoir le caractère mal fait, mais vrai, il nous est impossible de nous réunir au concert d'épigrammes qui accueille la lettre du 27 décembre.

Le principal mérite qu'on trouve à cette lettre est un effacement franchement accentué du pouvoir personnel, un désintéressement presque complet du chef de l'Etat dans la formation du nouveau ministère.

Mais voyons, depuis six semaines que Emile Ollivier fait la navette entre la St-Guillaume et les Tuileries ;

Après ses allées, ses venues, ses marches et contre-marches, ses conférences nocturnes et de jour avec Napoléon III, pensez-vous bonnement que lorsque l'empereur écrit à l'ex-cinq : — « Je prie de me désigner les personnes qui peuvent former avec vous un cabinet homogène, etc. » pensez-vous bonnement que ces personnes-là ne sont déjà désignées, choisies et acceptées par le chef de l'Etat ?

Pensez-vous que les futurs ministres ont pas déjà en poche l'offre écrite à Emile Ollivier, — et que celui-ci n'a pas déjà à l'empereur l'acceptation également écrite de ces messieurs ?

Mais à quoi bon cette petite mise en scène, à quoi bon paraître abandonner le jeu lorsqu'on lui est toujours fidèle ? N'était-il pas plus simple et plus franc de même temps de publier comme jadis dans l'Officiel, un bon petit décret impé-

Sont nommés ministres, etc. »

Vous pouvions nous tromper, mais cela nous étonnerait.

Quant à la forme. — Quant au fond, nous donnons les nouveaux ministres à la besace ; seulement, c'est d'un mauvais genre d'avoir choisi comme chef de cabinet un député qui n'a d'attache sérieuse avec aucun des partis de la chambre.

Un homme politique qui jusqu'à ce jour n'a commis que des maladroites, que la gauche repousse comme apostat,

que le centre gauche considère un peu comme un intrus, et que la droite n'accepte que parce qu'on lui force la main.



On en a fini cette fois avec les invalides, et sauf quatre députés qui ont mordu la poussière, voilà la chambre constituée. Maintenant, — la première chose à faire est de la dissoudre.

Il faut dissoudre la chambre, parce qu'après les discussions et les votes qui viennent d'avoir lieu, elle est totalement démoralisée aux yeux des honnêtes gens.

Il faut dissoudre la chambre, parce que sur deux cent quatre-vingt-douze députés qui la composent, il y en a un bon tiers qui ne représente absolument que des préfets à poigne et des consommateurs de cabaret.

Il faut dissoudre la chambre, parce qu'en bonne conscience et en saine raison ; nous ne pouvons pas admettre comme législateurs des messieurs qui trouveraient des engagements fort avantageux aux Variétés, au Palais-Royal et aux Bouffes-Parisiens.

Aussi ne saurions-nous mieux commencer l'année 1870 qu'en formulant ce souhait bien senti : — De grâce, messieurs les députés, — il faut vous en aller.

Jacques BARBIER.

AFFAIRE TROPMANN

Compte-rendu spécial

DE LA MASCARADE

Les débats de la vérification des pouvoirs ayant cédé la place aux débats de l'affaire Kinck dont le jeune héros préoccupé à si juste titre l'intérêt et la sympathie publiques, — nous nous empressons de donner le compte-rendu complet de ce mémorable procès, depuis l'arrivée des gendarmes et de l'accusé jusqu'à la condamnation inclusivement. Ce compte-rendu a été écrit spécialement pour la Mascarade qui, ne voulait pas manquer une si belle occasion de se tirer à quinze cent mille exemplaires.

Physionomie de l'audience.

(DEDANS ET DEHORS.)

Décrire la foule qui se presse, s'entasse, se heurte, se bouscule aux abords du Palais-de-Justice, serait une tâche véritablement au-dessus de nos forces, et la plume la plus exercée ne saurait donner une idée même approximative de cette immensité mouvante d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants ; de cet océan de têtes de tous genres, de ce grouillement énorme de chapeaux et de casquettes de toutes formes, qui avec des flux et des reflux de

marée encombrant, garnissent, obstruent toutes les entrées et toutes les issues du prétoire.

En vain les sergents-de-ville, les gardes de Paris et tous les policiers de la rue de Jérusalem essayent-ils d'opposer une digue à cet envahissement, ils sont débordés, englobés dans cette houle, — et on cite plusieurs sergents-de-ville que l'on a dû remporter dans leurs casernes, — car ces malheureux réduits à l'aplatissement d'une feuille de papier raisin, étaient dans l'impossibilité complète de continuer leur service d'une manière efficace.

Voilà pour le dehors : — au-dedans c'était bien autre chose !

Non, la raison ne peut pas comprendre, l'esprit ne peut pas concevoir, l'imagination ne peut pas inventer, l'âme ne peut pas rêver de cohue, de mêlée aussi complète, aussi magnifique, aussi superbe, aussi remarquable, aussi cocasse, aussi grotesque, — alignez encore trente adjectifs, — que celle que présentait la salle de la cour d'assises.

Dans un local pouvant contenir difficilement trois cent personnes mal à l'aise, — quatre mille étaient entrées, — et quelles personnes ! quel auditoire ! quelle chambrée ! messeigneurs !

Tout ce que Paris, tout ce que la France compte de plus illustre, de plus puissant, de plus élevé par la gloire, la fortune, le talent, la beauté, la vertu, l'intrigue, la protection et la canaillerie.

Pour avoir l'inestimable faveur de pénétrer dans cette étroite enceinte où allait se dérouler le drame de Pantin, — on ne saurait se figurer à quelles démarches, à quelles bassesses il avait fallu se livrer. — L'ambassadeur de Prusse avait fait de son entrée un *casus belli*, et une dame du plus grand monde était allée se jeter aux genoux de Cora Pearl pour que grâce à l'intermédiaire du prince Napoléon, elle lui procurât une carte de faveur.

Nous ne citerons pas les prix fabuleux qu'on avait offert des moindres recoins, des plus petites encoignures de portes et de fenêtres, — pour ne pas faire dresser les cheveux sur la tête des hommes les plus chauves.

Aussi, par suite de la nécessité de faire tenir tout ce monde dans une enceinte vingt fois trop étroite, et de réaliser ce problème du contenant infiniment plus petit que le contenu, les assistants offraient-ils le spectacle du mélange le plus cocasse, de la promiscuité la plus étrange de bras, de jambes, de poitrines : — on eût dit que le hasard avait voulu faire ses farces.

M. Forcade de la Roquette tenait Henri Rochefort pressé entre ses bras, le prince Napoléon avait la tête appuyée sur l'épaule de Paul de Cassagnac, Jules Mirès avait la main dans les poches d'Emile Pereire, et réciproquement ; Emile Ollivier s'éstampait contre la large carrure de M. Rouher, Ernest Picard tenait son bras passé sous le bras du baron Haussmann, le comte de Nieuwerkercke effleurait de sa barbiche le front poudrifié de Cora Pearl déjà nommée, Madame de Metternich se hissait sur les pieds du comte de Beaumont, et la pointe du faux-col de Garnier-Pagès fouillait la barbe buissonneuse du patriote Raspail ; tel était l'aspect que présentait le prétoire de la cour d'assises, lorsqu'un bruit de bottes annonça l'arrivée du prévenu.

Sur l'ordre du président, Tropmann fait son entrée, entouré de plusieurs gendarmes, et prend place à son banc.

Description de l'accusé.

L'accusé Jean-Baptiste Tropmann est un jeune homme de vingt ans, qui en montre à peine

dix-huit ; ses traits sont réguliers, son teint pâle, ses dents blanches, ses oreilles légèrement plates, et ses yeux roux. Ses cheveux soigneusement peignés et pommadés, laissent à découvert un front un peu fuyant, indice de mauvais instincts, une légère moustache noire ombrage sa lèvre supérieure, le reste de son visage est soigneusement rasé. Ce rapide examen suffit pour constater que l'accusé ne ressemble en aucune façon aux nombreux photographes de lui, qu'on a débités aux badauds dans les différentes villes du second empire : ce qui prouve surabondamment que les marchands de photographes étaient d'adroits chevaliers d'industrie, ce que nous savions déjà.

Revenons à l'accusé. — Il est convenablement vêtu d'un gilet de couleur sombre, d'un paletot noir à collet de velours, d'un pantalon noir également et de souliers vernis, sa chemise paraît propre, et le nœud de sa cravate est fait convenablement. Grâce à des investigations minutieuses, et des démarches sans nombre, il nous a été permis de découvrir que Tropmann n'a pas de bretelles et qu'il porte un gilet de flanelle. Dans le cas probable ou nos confrères reproduiraient ces détails, nous comptons sur leur loyauté pour indiquer la source où ils les auront puisés.

Une fois assis, l'accusé promène sur l'assemblée un regard modeste mais assuré. Il supporte sans embarras les lorgnettes braquées sur lui, et une sorte de sourire mélancolique vient éclairer sa physionomie, à la vue des vêtements de la famille Kinck étalés comme pièce de conviction.

Aussi tout le monde paraît charmé de son attitude, chacun semble se demander comment cet extérior si séduisant peut envelopper tant de scélératesse, et plusieurs dames, plusieurs grandes dames vous dis-je, ont peine à dissimuler l'intérêt et la sympathie que leur inspire cet infortuné jeune homme.

Acte d'accusation.

Les huit assassinats dont Tropmann est accusé sont tellement connus de nos lecteurs dans tous leurs détails que nous considérons comme inutile de reproduire ici l'acte d'accusation dressé par le greffier, d'autant plus qu'on a pu lire déjà cet acte d'accusation dans tous les journaux, et que nous avons la prétention de donner un compte-rendu complètement inédit qui ne ressemble en rien à celui de nos confrères.

C'est pourquoi nous arrivons de suite à l'

Interrogatoire de l'accusé.

Le président. Accusé Tropmann levez-vous.

Tropmann. Je désirerais avant tout, M. le président, adresser une requête à la cour.

Le président. Parlez.

Tropmann. Je demande à être jugé par le Corps législatif.

Le président. Par le Corps législatif, et pourquoi cela malheureux ?

Tropmann. On dit qu'ils acquittent tout le monde, — et puisque M. Dréolle, M. Duvernois, M. Campaigo...

Le président. Cessez immédiatement cette mauvaise plaisanterie, et ces comparaisons mal-éantes.

Tropmann. Alors je récusé mes juges.

Le président. Et quel motif avez-vous ?

Tropmann. Parce que les magistrats servant d'agents électoraux pour le gouvernement, je ne peux pas avoir confiance en eux... j'en appelle au témoignage de M. Crémieux.

M. Crémieux dans l'auditoire. C'est parfaitement vrai, le gouvernement a révoqué...

M. Forcade de La Roquette. C'est vous qui avez révoqué les magistrats en 49.

M. Crémieux. Jamais !

M. le président. Je prie ces messieurs de se taire immédiatement, sans quoi, je les ferais expulser de la salle. Ils oublient qu'ils ne sont pas au palais Bourbon.

Quant à vous Tropmann, je vous rappelle à la question : tachez d'avoir un langage plus convenable si vous ne voulez pas aggraver votre position.

Tropmann. M. le président, je crois que ce n'est guère possible.

Le président. Tous ces incidents sont vidés; arrivons au fait. Vous êtes accusé Tropmann d'avoir assassiné toute la famille Kinck, composée de huit personnes.

Tropmann. C'est vrai M. le président.

Le président. Ainsi vous avouez tous ces crimes odieux.

Tropmann. Mon Dieu oui, M. le président, puisque je ne peux pas faire autrement.

Le président. Quel est le mobile qui vous a porté à préméditer et à commettre ce forfait épouvantable!

Tropmann. Un motif bien simple et que tout le monde comprendra M. le président, j'avais envie de prendre leur fortune, il n'y avait pas d'autres moyens, — mettez-vous à ma place.

Le président. Votre cynisme révolte tous les honnêtes gens. C'est donc uniquement par une basse et indigne cupidité...

Tropmann. Je n'avais pas d'autres raisons M. le président, au contraire, j'étais l'ami de la famille, j'avais beaucoup d'affection pour eux, et vraiment ça m'a bien fait de la peine de les tuer comme ça. (L'accusé essuie une larme; quelques personnes se mouchoient dans l'auditoire.)

Le président. Il est bien temps vraiment de vous attendrir.

Tropmann. Vrai M. le président, ça m'a causé beaucoup de chagrin, et je regrettais bien qu'ils fussent si nombreux!

Le président. Assez de votre repentir hypocrite, mais puisque...

Tropmann. M. le président, je vous prie de dire à M. le procureur général de ne pas me regarder avec de si gros yeux, — ça m'inimide. (Rires dans l'auditoire.)

Le président. Votre timidité ne me paraît guère prouvée.

M. Lachaud. J'insiste sur la demande de Tropmann. M. le procureur général ne doit pas abuser de la fascination de son regard pour influencer l'accusé dans ses moyens de défense.

Le procureur général. Pardon, j'ai le droit de regarder l'accusé comme il me convient.

Tropmann. Oui, mais vous ne devez pas écarquiller les yeux de cette façon, d'abord ça me trouble, ensuite ça doit vous faire mal.

Le procureur général. Insolent!

Le président. Pour ne pas donner suite à l'incident, je prierais M. le procureur général de vouloir bien voiler légèrement la juste sévérité de son regard.

M. le procureur général. (bas) — Je me rattraperai tout à l'heure.

Le président. Je reprends : puisque, disais-je, vous n'avez été arrêté dans la perpétration de votre crime ni par votre conscience, ni par l'infamie de vos projets, du moins auriez-vous dû l'être par la stupidité de vos combinaisons et l'impossibilité de les mener à bonne fin.

Tropmann. — Comment donc, M. le Président, mais rien n'était plus simple, — tous les Kinck morts et... enterrés (frémissement), la fortune me revenait, puisque j'avais les papiers.

Le président. — Et vous pensez qu'on ne se serait pas inquiété de savoir comment ces papiers étaient en votre possession, comment toute une famille aurait pu disparaître...

Tropmann. — La police n'aurait rien découvert, puisque sans moi elle n'aurait pas trouvé le huitième cadavre.

Le président. — Quel était votre projet en vous jetant dans le bassin du Havre au moment de votre arrestation? vouliez-vous vous suicider?

Tropmann. — Pas si bête, M. le Président; comme je suis bon nageur, je voulais simplement gagner l'Amérique entre deux eaux.

Le président. — On prétend que vous avez eu l'imagination gâtée par de mauvais romans. Quelles étaient vos lectures habituelles?

Tropmann. — Je n'ai jamais lu que Télémaque, Paul et Virginie et les Œuvres de Florian; mais vrai, ça m'écœurait.

Le président. — En résumé, vous reconnaissez être l'auteur des huit assassinats commis sur les membres de la famille Kinck.

Tropmann. — Malheureusement oui, mon président.

Le président. — C'est bon, asseyez-vous.

Nous allons entendre le médecin au rapport.

Le médecin au rapport. — Messieurs, appelé au mois de septembre dernier à constater l'état de sept cadavres déposés à la Morgue, j'ai reconnu d'abord que ces sept personnes étaient bien mortes et avaient par conséquent cessé d'exister — Comme leur constitution m'a paru saine et robuste, après de mûres réflexions, j'ai dû conclure que leur mort était le résultat des nombreuses blessures dont leur corps était littéralement criblé : — celui de la femme Kinck, seul, en avait vingt-quatre.

Tropmann. — Vingt-trois.

Le médecin au rapport. — Vingt-quatre, mon rapport est là.

Tropmann. — Vingt-trois; je ne veux pas qu'on me déshonore! (mouvement.)

Le président. — Docteur, veuillez continuer, cela n'a pas d'importance.

Le médecin. — Si, au point de vue de l'exactitude de mes constatations. Les blessures, messieurs, avaient été portées, les unes de haut en bas, les autres de bas en haut, les autres de droite à gauche

et les autres de gauche à droite, avec un instrument tranchant ou contondant.

M. Lachaud. — Vous ne vous compromettez pas.

Le médecin. — Je l'espère bien. — Enfin, la femme é ait grosse de six mois. Nous avons fait l'opération césarienne, et nous avons retiré de son sein un enfant du sexe masculin, par conséquent un garçon. — Voilà ce que j'avais à dire pour éclairer la justice.

Le président. — Très-bien, — Vous pouvez vous retirer.

Le médecin au rapport. — Ah! pardon, j'oubliais.

Le président. — Voyons?

Le médecin au rapport. — Je réclame pour mes vacances...

Le président. — Bon, ce n'est pas le moment. Qu'on introduise les témoins à charge.

Audition des témoins.

Premier témoin : le paysan Langlois

Le président. — Racontez-nous ce que vous savez sur le crime d'Aubervilliers.

Le paysan Langlois. — Mon président, je vais dire : — comme je revenais le lundi matin de visiter mon champ de pommes de terre, j'aperçois par terre un mouchoir qui passe, je tire le mouchoir, il y avait une main après. Je cours comme un fou prévenir le commissaire, et en revenant je rencontre un monsieur qui me dit : Je suis rédacteur du Figaro, voilà vingt francs, donnez-moi vite des détails. A peine avais-je commencé qu'un autre monsieur arrive et me dit : Je suis rédacteur du Gaulois, voilà vingt francs, donnez-moi vite des détails. Je reprends mon récit, lorsque vient un troisième monsieur : je suis rédacteur du Petit Journal, voilà vingt francs vite des détails. Puis un quatrième : je suis rédacteur de la Petite Presse, voilà vingt francs, des détails, s'il vous plaît. Puis un cinquième : je suis rédacteur du Petit Moniteur, voilà vingt francs et racontez-moi... Enfin, il en est venu comme ça, M. le président, une demi-douzaine tous les jours, de sorte que jamais de ma vie je n'ai gagné autant d'argent qu'avec cet assassinat. C'est pourquoi, malgré que ce Tropmann soit un grand scélérat d'avoir assassiné tant de monde à la fois, je pense que peut-être il pourrait y avoir des atténuantes à cause de tous ces vingt francs, vous comprenez...

Le président. — Ceci ne nous regarde pas; allez vous asseoir. Qu'on appelle un autre témoin.

Deuxième témoin : M. Claude, chef du service de sûreté.

Le président. — Veuillez, M. Claude, faire votre déposition.

M. Claude. — Messieurs, à peine eus-je appris la nouvelle de l'horrible assassinat de Pantin, qu'avec mon habitude de ces sortes d'affaires, je pensai que la première mesure à prendre était de chercher l'assassin. Où est l'assassin? voilà ce qu'on doit se demander toutes les fois qu'il se commet un assassinat. Au-sitôt je mis en campagne mes plus fins limiers, et vingt-quatre heures après, j'avais la satisfaction d'apprendre que le gendarme Ferrand, qui ne fait pas partie de mon service, avait mis la main sur le coupable au Havre. Sans perdre une minute, j'envoyai dans cette ville mon principal agent qui eût assez d'habileté pour aller chercher Tropmann à l'hôpital et le ramener à Paris. Quelques jours plus tard, un visiteur du champ de Pantin ayant découvert le cadavre de Kinck fin, un autre de mes agents fit preuve d'une activité et d'une pénétration sans pareilles en allant immédiatement prévenir le juge d'instruction de cette découverte. — Enfin, sur les indications précises deux fois renouvelées de l'accusé, un de mes agents toujours, a eu assez de sagacité pour trouver le huitième cadavre dans l'endroit qu'on lui avait désigné.

Voilà, messieurs, quel a été le rôle de la police dans cette difficile et délicate affaire, et j'ose le dire, notre action eût été encore bien plus prompte et plus efficace si nous n'avions été contrariés par les journalistes qui se mêlent trop de ce qui ne les regarde pas.

Néanmoins j'ose espérer que la Cour voudra bien reconnaître que plus que jamais mon administration a mérité son nom de : *Police générale de sûreté*.

M. Lachaud. — Comment donc, mais je crois bien ! — police de sûreté — pour les assassins.

Tropmann. — Ça c'est vrai.

M. Claude. — Messieurs, cette injure! faut-il vous citer...

Le président. — Ne prolongez pas inutilement l'incident. Qu'on appelle un autre témoin.

Après ces deux témoins, dont nous avons cru devoir reproduire les dépositions *in extenso*, à cause de leur excessive importance, on entend successivement les soixante autres cités pour l'instruction. Comme ces soixante dépositions rempliraient et au-delà toutes les colonnes de la *Mascarade*, nous renvoyons nos lecteurs à nos confrères de plus grand format, pour arriver de suite aux

Témoins à décharge.

Premier témoin : Moïse Millaud, directeur du Petit Journal.

Messieurs les jurés, je n'aurai que d'excellentes choses à dire de l'accusé Tropmann; grâce à lui, le *Petit Journal* s'est tiré pendant huit jours consécutivement à quatre cent mille exemplaires, et j'estime qu'un homme qui donne de tels développements à la presse destinée à instruire et éclairer les masses, est digne de toute l'indulgence du jury.

M. Pointel, propriétaire de la *Petite Presse* et du *Petit Moniteur*.

Messieurs, si le *Petit Journal* s'est tiré à quatre cent mille exemplaires, le tirage de la *Petite Presse* et du *Petit Moniteur* réunis, a monté à cinq cent mille; je m'associe donc pleinement aux sentiments de mon confrère M. Millaud, et cela avec toute l'énergie et la conviction que peut inspirer un tirage supérieur de cent mille exemplaires.

M. Millaud. — Oui, mais vous avez deux journaux, par conséquent deux compositions, deux rédactions, tandis que moi avec un seul, je parie avoir fait de meilleures affaires que vous.

Le président. — Ce n'est pas le moment, messieurs, d'élever dans cette enceinte des querelles de boutique; allez vous asseoir.

M. Millaud. — Je me rattraperai sur le compte-rendu du procès.

M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*. Messieurs, ce Tropmann est sans contredit un franc coquin, mais quand mon *Figaro* se vend je me sens plein de miséricorde pour ceux qui le font vendre. Or j'espère que ces sentiments seront partagés par MM. les jurés qui probablement sont mes abonnés ou du moins mes acheteurs au numéro. Car *Figaro* s'est vendu, messieurs, autant et plus que mon compère le *Gaulois*, malgré une vignette peu ragoutante publiée par ce dernier...

M. Edmond Barbé. Voyons confrère, avouez plutôt qu'elle n'était bonne que pour des goujats.

Le président. Assez. Appelez le dernier témoin. L'huissier. Madame Urbain Ratazzi, née Wyse-Bonaparte. (Mouvement très marqué.)

Mme Ratazzi apparaît coiffée de son inévitable plume blanche.

M. le président. Madame veuillez nous dire votre âge?

Mme Ratazzi d'une voix peu intelligible. ...le-cinq ans.

Le président. Je vous prie de prononcer plus distinctement.

Mme Ratazzi. ...ante-cinq ans.

Le président. Pas moyen de comprendre. Gref-fier écrivez : cinquante-cinq ans.

Mme Ratazzi. Mais non, mais non, je proteste, j'ai dit...rente cinq ans.

Le président. Il fallait mieux vous expliquer.

Mme Ratazzi. Mais M. le président, je n'ai pas cinquante-cinq ans, c'est une infamie!

Le président. Bast, vous les aurez prochainement. Votre profession?

Mme Ratazzi. Première-bourgeoise de l'Italie, et à mes moments perdus, auteur dramatique, actrice et littéraire.

Le président. Qu'avez-vous à dire en faveur de l'accusé?

Mme Ratazzi. J'ai assisté M. le président à l'autopsie des six cadavres à la morgue (mouvement), et ce spectacle m'a causé une petite émotion dont je ne me croyais plus susceptible. Aussi m'intéressé-je à ce garçon capable d'avoir réveillé un peu mes sentiments blasés, et si vous pouvez faire quelque chose pour lui, messieurs les jurés, je vous en serais par onnellement reconnaissant.

Une voix dans dans l'auditoire. Mais comment donc! certainement!

Tropmann attendri. Quelle honnête femme! Mme de Ratazzi se retire pendant qu'un murmure flatteur témoigne de l'admiration que tout le monde éprouve pour cette femme vraiment supérieure

Réquisitoire.

M. le président. La liste des témoins à décharge étant complètement épuisée, la parole est à M. le procureur général pour son réquisitoire.

Redoublement d'attention; chacun tousse, crache et se mouche, afin de se préparer à écouter sans interruption.

Le procureur général d'une voix creuse.

Messieurs, il fallait se trouver à une époque où les classes populaires sont profondément troublées par les passions subversives, et les utopies démagogiques, pour qu'il put se commettre un crime tellement effroyable que l'imagination recule épouvantée, et que la raison se refuse à croire à tant d'horreurs.

Huit cadavres, messieurs, (le procureur général roule des yeux blancs); huit cadavres, voilà le résultat de cette soif de richesses, de cette basse cupidité qui s'empare de quelques misérables, sous les excitations socialistes de certains folliculaires; voilà où l'on menace de conduire la société; si, comme une voix auguste nous le disait dernièrement, nous ne savions tenir d'une main ferme les rênes de l'ordre et le drapeau de la tranquillité publique. (Profonde impression. Tropmann commence à s'affaïsser.)

Après cet ordo saisissant, M. le procureur général dans une discussion aussi logique que serrée établit d'une façon irréfutable la culpabilité de Tropmann, qui, du reste, a tout avoué, et il termine ainsi :

Vous le condamnerez, messieurs, ce journaliste... je veux dire, ce misérable, vous le condamnerez sans pitié, sans miséricorde, car encore une fois il faut opposer une digue aux envahissement des mauvaises passions, des cupidités malsaines, il faut que

la tête de Tropmann soit la borne contre laquelle viendra s'arrêter le flot révolutionnaire et destructeur de la société!

A ces derniers mots, il se produit dans l'auditoire une émotion telle que Raspail lui-même paraît ébranlé : M. le procureur général s'assied au milieu d'un frémissement général; pendant que Tropmann est complètement affaïssé.

Le président. M. Lachaud à la parole.

M. Lachaud. Messieurs, l'homme que je défends devant vous est sans contredit le plus franc coquin, le plus grand scélérat, le plus infâme bandit qui m'ait jamais honoré de sa clientèle. Froidement, avec réflexion, avec préméditation, il a assassiné tout une famille, dans le but honteux et criminel de s'emparer de toute sa fortune, et je cherche vainement messieurs, dans mes souvenirs un bandeau plus profondément ignoble et méprisable que celui de Tropmann.

Du reste, il avoue tous ces crimes avec une extrême éhonté, et je reconnais que sous tous les rapports, Tropmann doit appeler sur sa tête votre juste sévérité.

Cependant, messieurs, si Tropmann n'était pas coupable! si ces aveux qu'on lui a arrachés n'étaient qu'une feinte de ce misérable pour se soustraire au supplice des interrogatoires de M. le juge d'instruction, ou qui sait même, pour s'acquérir une célébrité malsaine? Songez à cela, messieurs les jurés, en condamnant Tropmann, vous aliez commettre une erreur judiciaire! une erreur judiciaire, c'est-à-dire le remords éternel de vos consciences, l'inquiétude de votre vie, l'insomnie de vos nuits, le tourment de vos rêves!

Horrible supplice pour vous messieurs, que cette horrible pensée, quelle terrible apparition que celle de ce fanôme vengeur qui s'attacherait à vos pas et vous poursuivrait menaçant en s'écriant d'une voix sépulcrale : Cain, Cain tu es condamné un innocent!

Cette image qui termine l'admirable plaidoirie de M. Lachaud, paraît tellement saisissante aux membres du jury, que quelques-uns d'entr'eux craignant de se trouver mal, demandent à respirer du vinaigre.

Le président. Accusé Tropmann, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

Tropmann. Non, M. le président; cependant si M. Forcade de la Roquette voulait dire quelques mots pour moi, je pense que la majorité du jury...

Le président. Votre demande n'a pas le sens commun. D'ailleurs, M. Forcade de la Roquette n'est plus ministre.

Tropmann. Alors M. Emile Ollivier?

Le président. M. Emile Ollivier ne l'est pas encore.

Tropmann. Comment pas de ministres! Quel gachis que ce gouvernement!

Le président. Nous ne sommes pas ici pour causer politique. Asseyez-vous.

Ceci dit, le président résume les débats avec une impartialité telle que notre plume se refuse à la décrire.

Le jury entre en délibération.

Il est minuit. En ce moment l'aspect de la salle d'audience est réellement saisissant. Le Christ se détachant à la lueur du gaz adoussés de ces magistrats en robe rouge; l'attitude grave et sévère de M. le procureur général; l'accusé Tropmann accroupi sur son banc, le visage dans ses mains; les gendarmes immobiles derrière lui; les figures inquiètes et anxieuses des assisants; le silence lugubre qui plane sur cette assemblée; tout se réunit pour répandre dans l'âme une impression sinistre.

Au bout d'un quart d'heure la sonnette annonce la rentrée du jury. Silence de mort.

Qui, l'accusé est coupable! et voilà tout. Pas de circonstances atténuantes.

Tropmann. Pourtant j'en avais tué huit!

Mme Ratazzi s'évanouit.

L. LECLAIR.

EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
L'ALMANACH DE GUIGNOL
pour 1870
Illustré par BANDOX

BONNES NOUVELLES



La chambre a terminé sa vérification des pouvoirs en invalidant coup sur coup trois de ses membres : MM. Rouxin, Emile Pereire et Marion.

M. Rouxin aimait trop les huitres, — c'est ce qui l'a tué.
Les agissements d'Emile Pereire n'ont pas paru de meilleure qualité que ses actions.
Quant à M. Marion, c'est une nouvelle exécution, voilà tout.

Ledit M. Marion a déjà lancé une nouvelle proclamation à ses électeurs.
Mais il est probable qu'entre les deux scrutins, celui du passé et celui de l'avenir, M. Marion trouvera une différence.

M. Jérôme David n'a obtenu que deux voix pour la présidence du Corps-Législatif.
Une véritable défaite de Malplaquet.

MAUVAISES NOUVELLES



M. Chevreau ne sera décidément pas nommé ministre de l'intérieur : c'est bien dommage à cause des nombreux calembourgs auxquels son nom allait donner inévitablement lieu.

Le Bœuf reste le seul animal domestique du ministère.

Cela ne marche pas à Rome : les évêques réunis pour le concile s'entendent tellement peu, que le Pape y perd son latin de cuisine.

On y voit beaucoup de langues, mais pas de St Esprit.

La Russie et la Prusse sont en train de s'entre-décorer. Prenez garde qu'il n'en rejaille quelques crachats sur notre politique extérieure.

FAUSSES NOUVELLES



M. Richemond, notre nouveau sénateur, est tellement inconnu, qu'avant d'entrer au sénat, il a dû se faire illustrer par Gustave Doré.

A l'occasion des fêtes du jour de l'an, le chameau blanc de l'impératrice recevra ses congénères.

Beaucoup de dames fort connues se sont fait inscrire.

M. Emile Ollivier a joué au gouvernement un véritable tour de Jarnac : sa prétendue concession n'était qu'une feinte pour amener ses anciens amis au ministère, et voici la liste qu'il doit proposer à l'empereur.

- Intérieur, Emile Ollivier.
 - Justice et cultes, Jules Favre.
 - Instruction publique, Jules Simon.
 - Affaires étrangères, Bancel.
 - Travaux publics, Ernest Picard.
 - Guerre, Gambetta.
 - Marine et colonies, Eugène Pelletan.
- L'empereur trouve que cette combinaison est un peu gauche.

Il paraît dans tous les cas, qu'en apprenant la nouvelle de l'élévation d'Emile Ollivier au ministère — M. Rouher a essayé de se suicider de désespoir, en avalant sa calotte et son faux nez.

Un désespère de sauver ses jours.

Pauvres, pauvres Troupiers !

Nous demandions la semaine dernière à l'intendance militaire la création d'un hôpital ou du moins d'une baraque-hôpital au camp de Sathonay.

Naturellement l'intendance n'en fera rien et dira que nous nous mêlons de ce qui ne nous regarde pas.

Eh bien, si vous voulez connaître les petits inconvénients de l'incurie de l'administration militaire, — au point de vue du service de santé dont elle a la direction complète, dont elle porte toute la responsabilité, — lisez et méditez le joli petit tableau que voici, non moins officiel qu'édifiant :

Armée de Crimée et guerre de la sécession.

OPÉRATIONS FAITES — MORTALITÉ p. %

Amputation partielle du pied.

Armée américaine	9,24
— française	64 »

Désarticulation tibio-tarsienne

Armée américaine	13,43
— française	76,80

Amputation de la jambe.

Armée américaine	26,02
— anglaise	35,84
— française	74,82

Amputation de la cuisse.

Armée américaine	64,43
— anglaise	65,20
— française	91,90

Désarticulation de la cuisse.

Armée américaine	85,74
— anglaise	100 »
— française	100 »

Désarticulation du poignet

Armée américaine	3,35
— française	39,70

Amputation de l'avant-bras.

Armée américaine	16,52
— anglaise	4,75
— française	45,35

Amputation du bras.

Armée américaine	21,24
— anglaise	25,68
— française	55,57

Désarticulation de l'épaule.

Armée américaine	59,24
— anglaise	33,33
— française	61,74

C'est complet, n'est-ce pas, et cela se passe de commentaires.

Maintenant dites-nous si après ces chiffres navrants, nous n'avons pas raison de finir comme nous avons commencé en répétant : *Pauvres, pauvres troupiers !*

A. MONEY.

Samedi prochain 8 Janvier, la MASCARADE publiera en numéro spécial :

LA FRANCE REÇOIT....

VISITES DE JOUR D L'AN

UNE ÉLECTION AU 101° DE LIGNE

Mon Dieu oui, la suppression des cantinières !

Après les engueulées... non, les vivacités échangées à la Chambre, les succès toujours croissants de l'ambassadeur Fleury, etc... c'est la question qui passionne le plus les esprits... militaires.

Tant pis, disent les uns, elles étaient si gentilles. Tant mieux, disent les autres, elles nous embêtaient assez.

Le colonel X... est de ce dernier avis; il n'a jamais pu souffrir les cantinières.

Il dit, à qui veut l'entendre, que leur temps est passé, qu'elles sont en pleine décadence et n'éprouveront pas aujourd'hui le moindre czar, même dépossédé. Il comprend toutefois que la scène lyrique rappelle leur splendeur éteinte. Elles sont pour lui un souvenir historique et voilà tout.

A-t-il tort? A-t-il tort? Je ne sais!... Le pays jugera comme on dit au palais Bourbon.

Comme tout le monde, voyant passer une troupe, j'ai contemplé avec plaisir ces cantinières, au costume coquet, à l'air martial, portant crânement le chapeau sur l'oreille et la main sur la poignée d'un sabre élégant et mignon, mais à cela se bornait mon admiration.

Je n'ai jamais été plus pénétré de l'utilité de ces hermaphrodites, que je ne le suis de celle de ces superbes tambours-majors dont les panaches se perdent dans les nuages, ou de ces sapeurs à tous poils qui, affublés de leurs immenses tabliers blancs, ont l'aspect plutôt grotesque qu'imposant.

En principe, je déteste toutes ces mises en scène, à la fois onéreuses et absurdes, et à ce point de vue je partage les idées du colonel X... Il a donc supprimé ses cantinières et fait vivre les sous-officiers en Mess.

Il obtient, dit-il, des résultats merveilleux, je l'en félicite sincèrement et les intéressés aussi. Mais à cette occasion il a été le héros d'une anecdote des plus intéressantes, surtout au point de vue de notre éducation politique. Je vous en fais juges.

Diable !... il me vient un scrupule ! Si j'allais être plus qu'indiscret!... si cette révélation dont je n'ai peut-être pas bien pesé les conséquences allait arrêter un avancement qui, jusqu'à ce jour, a marché comme sur des roulettes. Car, vous raconter cette histoire, c'est proclamer les opinions politiques de cet homme de guerre; c'est vous dire le plus clairement du monde : le colonel X... est un libéral, un libéral très avancé, presque irréconciliable. MM. Raspail et Rochefort proposent l'élection des généraux par la nation. Eh bien ! le colonel X... est actuellement l'homme de France qui se rapproche le plus de leurs idées. Il vient d'introduire dans son régiment, le système électif, c'est-à-dire le suffrage restreint; de là au suffrage universel il n'y a qu'un pas, et patati et patata... Comprenez-vous mon scrupule ?

Bast, il saura bien se débrouiller, puisque j'ai éveillé votre curiosité, je vais la satisfaire. Je narre :

Or donc un matin, le ciel était radieux et le colonel X... aussi, il venait de lancer le décret qui renversait les marmites de ses cantinières, instituant le mess des sous-officiers. Puis réunissant ces derniers, il leur avait adressé ce discours dont je ne garantis pas l'authenticité bien entendu :

« Mes amis, vous savez que vos intérêts sont l'objet de ma constante sollicitude (sourires d'incrédulité dans l'auditoire), la décision que je viens de prendre vous en est une preuve. Je veux y ajouter l'éclatant témoignage de ma confiance et vous laisse le choix du directeur du Mess nouvellement établi. (Etonnement général.) Je verrais, toutefois avec plaisir vos suffrages se porter sur Z... (Les figures s'allongent.) Somme toute, je m'en rapporte à la sagesse de votre décision. (Soupirs de soulagement.) Demain matin le plus ancien me la fera connaître. »

Jusque là, rien que de très naturel et de très logique.

En laissant, dans une question aussi simple, une question de pot au-feu, les sous-officiers seuls juges de leurs propres intérêts, il faisait preuve de bon sens et de sagesse politique. Il saisissait habilement une occasion de rendre hommage à cette classe laborieuse, intrépide, dévouée et modeste, qui est à la fois un véritable criterium des qualités d'un régiment et l'instrument le plus actif de la fortune de son chef.

Mais poursuivons :

En exécution de l'ordre donné la veille, le plus ancien des sous-officiers se présentait le lendemain devant le colonel, et non sans émotion lui nommait le candidat élu... ce n'était pas Z...

Changement à vue. Scène militaire à grand orchestre. Finale, mise à la porte du malencontreux ambassadeur.

Le soir même, un ordre du jour proclamait Z... directeur du mess. Ah shoking ! colonel... Après avoir parlé comme un sage vous avez agi comme un tyran. — Si j'étais gouverneur, au lieu de vous prodiguer des grades, je vous renverrais dans votre village jouer au Cincinnatus, car ce sont vous et vos pareils qui inspirez la haine de l'autorité et enfantez les irréconciliables.

Et dire qu'il est des citoyens qui songent à étendre le suffrage universel en y faisant participer l'armée. Sans qu'il soit nécessaire de rappeler l'essai de 1831, voilà une anecdote qui prouve mieux que tous les commentaires, que sous l'œil de pareils négus, les régiments voteraient par trop comme un seul homme.

JEAN LASCAR.

ÉTRENNES PROBLÉMATIQUES

Air connu.

Sur certain air que Thérèse,
La diva des bocks et des chopos,
Naguères popularisa,
Je perpète aujourd'hui mes tropes;
Si l'air est des moins inédits,
Neufs sont les couplets qu'il égrène,
En vérité, je vous le dis,
Lecteurs, vous en avez l'étréne !

O mil huit cent soixante-dix !
Si, valant mieux que tes aînées,
De Dunkerque jusqu'à Cadix,
Des monts Ourals aux Pyrénées,
Rendant le bon sens souverain
Et la justice souveraine,
Aux abus tu mettais un frein,
Vrai Dieu ! nous en aurions l'étréne !

Si, malgré Raspail et Descours,
Ces extrêmes que Dieu confonde !
Soixante-dix durant ton cours,
Chez nous la liberté se fonde,
Non la factice liberté
Digne des lapins de garenne,
Mais la fille de l'équité ;
Vrai Dieu ! nous en aurons l'étréne !

Si tu parviens à l'écouler
Sans que guerres, duels et crimes
Faisant des flots de sang couler,
Causent d'innombrables victimes ;
Sans qu'un caissier lève le pied,
Sans que Rocamboles revienne,
Sans qu'on chante l'air des pompiers ;
Vrai Dieu ! nous en aurons l'étréne !

Si sous ton règne, ô nouvel an !
Depuis janvier jusqu'en décembre,
On ne fait ni bruit ni boucan ;
Pas plus dans les clubs qu'à la chambre ;
Si Gagne ne divague point,
Si Piétri jette dans la Seine
Casse-têtes et coups de poing ;
Vrai Dieu ! nous en aurons l'étréne !

Si pas un seul petit crevé
Ne se ruine pour ces dames,
Si Capoul, Tillancourt, Hervé
N'abusent pas trop des réclames,
Si Veillot devient tolérant,
Si pas un troupier ne dégaîne,
Si la statue Vaisse on nous rend ;
Vrai Dieu ! nous en aurons l'étréne !

Enfin, — ô rêve plein d'appas ! —
Si pendant toute ta durée,
Par la censure, on ne voit pas
Une seule œuvre raturée ;
Si tu parcours ton horizon,
O nouvel an ! sans que l'on traîne
Un seul journaliste en prison ;
Vrai Dieu ! nous en aurons l'étréne !

J'ai fini, c'était temps, vraiment !
Lecteurs, si cette baliverne
T'a procuré quelque agrément,
Pour l'auteur montre-toi paterne ;
Au contraire, si ma chanson
Ne t'a donné que la migraine,
Lecteur, siffle moi sans façon ;
Vrai Dieu ! t'en n'auras pas l'étréne !

G. RÉMY.

L'abondance de l'affaire Tropmann nous oblige de renvoyer à un autre numéro le menu habituel de la Mascarade : *Feuilleton, Défilé de la semaine et Théâtre.*

Pour tous les articles non signés

Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 3.

AU BAT D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

LYON, 9, rue Impériale, 9, LYON

TROUSSEAUX

LAYETTES

Grande Mise en Vente, à l'occasion du jour de l'An, d'Articles spéciaux en
TOILE, BLANC, LINGE DE TABLE, MOUCHOIRS, RIDEAUX, LINGERIE, DENTELLES, LINGE CONFECTIONNÉ
BONNETERIE, CHEMISES POUR HOMMES, ETC.

Le privilège exclusif des Magasins du BAT-D'ARGENT est de pouvoir offrir des assortiments qu'on ne saurait trouver dans aucune autre maison, et en raison de l'importance de ses opérations de vendre meilleur marché que qui que ce soit

PAIEMENT ET ESCOMPTE DE COUPONS
 (Courtage officiel)
ORDRES DE BOURSE ET DE BANQUE
 Avances de Fonds sur dépôt de Titres
MARTIN-FONTANEL fils, changeur
 55, rue de la Bourse, Lyon

PALAIS DE L'ALCAZAR
CARNAVAL 1870
 Tous les Samedis
NUIT FÉRIQUE
 Parée, Masquée et travestie
 Tous les Dimanches
SOIRÉE
 Parée, Masquée et Travestie

LA SILENCIEUSE
MACHINES A COUDRE
BRODEUSES, BOUTONNIERES
 de tous systèmes
 pour Familles et Ateliers
 garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 450 f.
 Maison de gros et détail
J.-P. MOLLIERE
 Rue Impériale, 61 et 63, Lyon
 Plusieurs médailles d'or (82-12)

TRAPPISTINE
LIQUEUR DE TABLE
 apéritive et digestive
 préparée au
 Couvent de la Grâce-Dieu
 près de Besançon (Doubs)
 PAR LES
 RR. PP. Trappistes eux-mêmes

L'exquise finesse de son arôme et ses qualités hygiéniques, éminemment salutaires, en font aujourd'hui notre première Liqueur française.
 En Vente dans les principales Maisons.
 En consommation dans les grands Cafés

DÉPOT GÉNÉRAL
CARLOZ VUILLEMIN
 15, rue Lanterne, Lyon (22-52)

Fabrique de Lunettes, Spécialité de Verres extra-fins
ANCIENNE MAISON PIERRE CAN
MICHEL CAN
 FILS ET SUCCESSION
 LYON, Rue Terme, 20, près les Terreaux.
 Les Articles sortant de cette Maison sont tous, sans exception, de premier choix et vendus à des prix exceptionnels.
Aperçu des Prix :
 Lunettes garnies de verres fins, Jumelles achromatiques pour le thé depuis 4 f. 50
 Pince-nez garnis de verres fins, depuis 2 »
 Verres fins, la paire 1 »
 Compte fils pour la soieries 25 »
 Loupes p. graveurs, depuis » 75 »
 Lunettes argent, garnies de verres fins, depuis 5 »
 Pince-nez argent, garnis de verres fins, depuis 5 »
Fabrique sur commande. Réparation de tous genres (83-13)

AU BALLON CAPTIF
 8, rue de la Barre, 8
 GROS-DÉTAIL

MOUCHET, horloger, ex-ouvrier de la maison Bréguet, de Paris, pour la fabrication et la réparation des montres remontoirs au pendants, premier Prix à l'école des Sciences et Arts industriels, vend et répare lui-même, à moitié prix que partout ailleurs, l'Horlogerie et la Bijouterie.

APERÇU DES PRIX :
 Nettoyage de montre . . . 2 f. 50 | Grand ressort de montre première qualité 2 f. 50
 Nettoyage de pendule . . . 3 50 | Verre de montre double . . . 50
 Finissage de montre neuve 7 00 | Montre Dame en or depuis 75 00
 Montre à cylindres, 8 trous en rubis, les deux boîtes en argent, garantie de 1 an à 3 ans, depuis (et au-dessus) 28 00
Fabrique sur commande. — Achat d'Or et d'Argent.
 Toutes les Réparations sont garanties un an. (86)

CHANGEMENT DE DOMICILE
 Pour cause d'agrandissement, à partir du 26 Décembre les Bureaux de l'OFFICE DES COUPONS sont transférés
Rue de l'Impératrice, 79

MALADIES
Dartres, Scrofules, Abscesses, Taches à la Peau, Ulcères, Douleurs, Débilité générale, Maux de poitrine et d'estomac GUÉRIS complètement par le
ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE
 PERFECTIONNÉ
 Régénérateur du Sang et des Humeurs
 Expéditions par correspondances
 s'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe
rue Pizay, 12, au premier étage, Lyon
 allée de traverse rue de l'Arbre-Sec 9 (36)

SIROP et PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS
 préparé par MALIGNON à LYON
 AU SUCRE - CANDI
 33 ans DE Succès

Le Sirop et la Pâte d'Escargots préparés par MALIGNON est le pectoral que recommandent nos célébrités médicales. Sa supériorité est incontestable contre la toux, l'asthme, les catarrhes chroniques et les affections de poitrine; aucun ne réunit autant de qualités essentielles et n'atteint mieux son but: guérir souvent, soulager toujours, tel est le résultat infaillible de son emploi. Ne pas confondre cette PRÉPARATION SPÉCIALE, fruit de longues recherches, avec les autres Pâtes et Sirops qui portent le même nom sans avoir la même efficacité.
 Exiger le cachet de l'inventeur sur toutes les boîtes et flacons.
 Seule Fabrique à Lyon chez MALIGNON, pharmacien, rue Mercière, 33. — On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger. — Pour 3 ou 4 boîtes, envoi franco.
 Prix : 2 fr. la bouteille, 1 fr. 50 la boîte. (94-12)

BEAUTÉ des Mains, du Visage. — Guérison des Gerçures, Pellicules, etc. par l'emploi de la **CRÈME SIMON**
 Rue Impériale, 89. — Se méfier des nombreuses contrefaçons. (24-0)

Rhumes, gripes, coqueluches
 Guérison par le
PECTORAL CONTRE LA TOUX
 de E. DESHAYES, pharmacien à Vendôme
 Prix : 1 fr. 25 et 2 fr.
 Dépôt à Lyon, à la Pharmacie SIMON, rue Impériale, 89
 se trouve même à la Pharmacie SIMON, rue Impériale, 89
 contre les Maux de dents
 Prix : 1 f. 50 le fl. (91-12)

LYON Rue et place Impériale, 36 et 38 à côté du passage de l'Argue LYON

AUX DEUX PASSAGES

NOUVEAUTÉS

Châles, Soieries, Lainages. Articles de Blanc, Etoffes pour Deuil, etc.

Les plus grands soins sont constamment apportés par le Directeur de cette Maison pour que l'acheteur y trouve toujours grand choix, bonne qualité et bon marché. Toutes les marchandises sans exception, depuis les étoffes les plus modestes jusqu'aux plus riches nouveautés de la saison, sont marquées en chiffres connus pour être vendues à VERITABLE PRIX FIXE et avec la plus sincère loyauté. 89-12

Arrivages considérables à l'occasion des Etrennes du Jour de l'An